Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20251212-DEL48_2025-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Décembre 2025

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 14
Ayant pris part à la délibération: 12

Date de la convocation 05/12/2025

VOTE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

PRESENTS : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, GUILLOUX Michel, SALAÜN Nicolas, PEDROT David, FIAUT Guénaël, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline, LE NEAL Véronique.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
SILVEM Adeline ayant donné procuration à LE BIHAN Jean-Michel
DACQUAY Marie-Cécile ayant donné procuration à LE NEAL Véronique
LE MOAL Marine ayant donné procuration à LE DENMAT Eric

ABSENT : CAIL Cédric, JOUANNO Thierry

SECRETAIRE : Madame LE GUEHENNEC Jacqueline a été nommée secrétaire.

48/2025 – Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public hydroélectrique relative à l'implantation d'un observatoire à oiseaux sur la parcelle cadastrée ZK n°130 à Guerlédan.

Le 24 juin 2019, la commune de Saint-Aignan a signé une convention avec EDF pour l'implantation d'un observatoire à oiseaux aux abords du barrage de Saint-Aignan, sur la parcelle cadastrée ZK n°130 située à Guerlédan. Cette convention, d'une durée initiale de cinq ans, arrive à échéance le 31 décembre 2024.

L'observatoire, d'une dimension de 3,5 mètres de largeur, 2,70 mètres de longueur et 2,60 mètres de hauteur, a été conçu pour permettre au public d'observer les nombreuses espèces d'oiseaux répertoriées sur le site, tout en respectant les contraintes liées à l'exploitation hydroélectrique du barrage.

La convention initiale a permis de formaliser l'accord d'EDF pour cette occupation, sous réserve du respect strict des conditions d'implantation et d'occupation des dépendances immobilières concédées. Elle a également défini les engagements de la commune en matière d'entretien, de sécurité et de respect de l'environnement.

Aujourd'hui, la commune de Saint-Aignan souhaite renouveler cette convention pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2025. Ce renouvellement permettra de poursuivre l'activité de l'observatoire, qui s'inscrit dans une démarche de valorisation de la biodiversité locale et de sensibilisation du public à la richesse ornithologique du site.

Le projet de nouvelle convention, élaboré en concertation avec EDF, reprend les principales dispositions de la convention initiale, tout en intégrant les évolutions réglementaires et les engagements renforcés en matière de biodiversité.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20251212-DEL48_2025-DE

La commune s'engage notamment à :

- Maintenir l'observatoire en bon état et ouvert au public ;
- Assurer l'entretien et la conservation du domaine public hydroélectrique ;
- Respecter les engagements pour la biodiversité, en évitant notamment l'utilisation de produits chimiques et en favorisant les travaux en dehors des périodes de nidification ;
- Souscrire une assurance couvrant sa responsabilité en cas de dommages.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

1. **D'approuver** le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public hydroélectrique relative à l'implantation d'un observatoire à oiseaux sur la parcelle cadastrée ZK n°130 à Guerlédan, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2025.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la commune.
3. **De charger** Monsieur le Maire de notifier cette délibération à EDF Hydro Centre Ouest.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Eric LE DENMAT

